

GOUVERNEMENT GENERAL
AFFAIRES ECONOMIQUES
CONGO BELGE

DJ/S

Léopoldville, le 17 mars 1947.-

N° 2 / *AE/DEV./462*

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

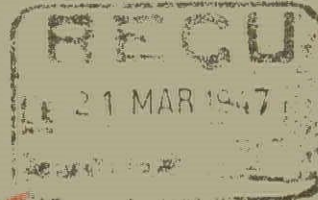
Réponse au n°

du 19

ANNEXE

OBJET:

Politique Economique
Grèce et Espagne.-



AE 381

Monsieur le Gouverneur,

Me référant à ma lettre n°2765/A.E./DEV./472 du 20 février 1947, j'ai l'honneur de vous faire connaître, que la situation qui a incité l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change, à prendre les mesures que je vous ai décrites, envers l'Italie, se répète à présent dans nos rapports avec l'Espagne et la Grèce.-

C'est pourquoi je vous saurais gré d'appliquer également à ces pays, la procédure adoptée pour nos exportations vers l'Italie.-

Pour le Gouverneur Général,
Le Secrétaire Général, L. de THIBAUT,

L. de Thibaut



Monsieur le Gouverneur
du Ruanda-Urundi

à USUMBURA